



Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

**Nouvel Espace numérique de travail en
Alsace (ENTEA) - Convention de financement**

Rapport n° CP/2012/797

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Projet de convention déterminant les modalités de financement par la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le nouvel Espace Numérique de Travail d'Alsace - ENTEA.

L'objectif central des Espaces Numériques de Travail (ENT) est de développer les usages des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) dans et autour de l'École.

Usages pédagogiques, éducatifs, administratifs, organisationnels, toutes les dimensions de l'activité d'éducation et tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, personnels administratifs, partenaires) sont conviés à devenir des utilisateurs de cet espace virtuel collectif partagé qu'est l'ENT.

Après une phase d'expérimentation, il est décidé dès 2006, de déployer progressivement l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA) à tous les collèges et lycées alsaciens.

La généralisation du dispositif s'est déroulée sur 4 ans pour les 210 lycées et collèges de l'Académie. Le Conseil Général du Bas-Rhin s'est engagé le 25 juin 2007, à participer au déploiement de l'ENTEA dans tous les collèges, et de prendre en charge les frais de fonctionnement. Le marché ENTEA conclu en 2006 arrive à son terme.

Il est apparu nécessaire de faire appel à un assistant à maître d'ouvrage pour accompagner les 3 collectivités, le rectorat et les E.P.L.E. dans la définition du cahier des charges pour le nouvel E.N.T. qui doit être déployé à compter de 2014 dans les collèges et lycées d'Alsace.

La convention proposée précise les modalités de participation financière de chacune des trois collectivités pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du nouvel E.N.T.E.A.

Le montant de cette prestation est estimé à 111 000 € soit 37 000 € TTC par cofinancier.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

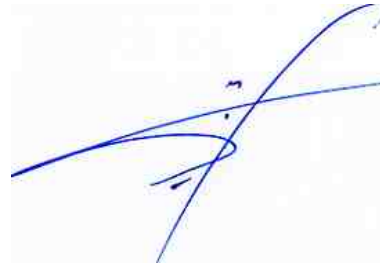
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention qui détermine les modalités de

financement par la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le nouvel Espace Numérique de Travail d'Alsace – ENTEA.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL